

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 février 2022

Date de l'annonce publique : 28/01/2022

Date de la convocation des conseillers : 28/01/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	KLINSKI, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-02-07 - 04.0	
Point de l'ordre du jour	4.0	
Objet	Commissions consultatives communales - Modification.	

Le conseil communal,

Vu la délibération du 20 novembre 2017 portant création des commissions consultatives communales pour la mandature 2018-2023 ;

Vu la délibération du 8 octobre 2018 portant modification de la délibération susmentionnée à la rubrique « Observateurs » ;

Considérant qu'il est proposé de modifier la délibération du 20 novembre 2017 en élargissant la commission scolaire par un représentant du SEA (Service d'éducation et d'accueil) en vue de faciliter et d'améliorer la communication entre les responsables des écoles et le SEA ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De modifier la délibération du 20 novembre 2017 portant création des commissions consultatives communales pour la mandature 2018-2023 à la rubrique « Observateurs » : le nombre d'observateurs de la commission « Ecole et enseignement » est augmenté à trois (3) avec ajout du SEA.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 février 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,